



## **NOUS NE CÉDERONS PAS ; NI AUX CHANTAGES NI AUX MENACES !**

Comme annoncé lors de notre dernière assemblée générale, deux actions cruciales étaient à l'ordre du jour pour ce mois de novembre 2024 :

- Une réunion bilatérale avec les employeurs, et si nécessaire...
- La saisine d'une commission mixte paritaire.

### **UN DIALOGUE ENGAGÉ, MAIS DES RÉSULTATS TRÈS INSUFFISANTS**

La réunion bilatérale a finalement pu avoir lieu, ce qui constitue en soi une avancée symbolique. Cependant, notre espoir d'un véritable pas en avant de la part des employeurs est resté vain. Si renouer le dialogue était notre premier objectif, il est clair que nous faisons face à une **rupture imposée par les employeurs**.

Voici la réalité :

- **Absence d'un calendrier social,**
- **Refus de négocier les accords obsolètes**, tels que la GPEC, qui nécessitent une mise à jour depuis plusieurs mois voire des années,
- **Silence total sur des sujets cruciaux** comme la NAO et l'annexe IV. Malgré tous nos efforts et l'utilisation des moyens loyaux à notre disposition, nous sommes contraints de recourir à un tiers pour relancer les négociations. **La saisine de la Commission Mixte Paritaire sera donc effectuée dans les prochains jours.**

### **UNE CONVENTION COLLECTIVE EN PÉRIL**

Les employeurs mettent clairement en danger notre Convention Collective Nationale (CCN) en supprimant l'ensemble des Commissions paritaires jusqu'au **29 janvier 2025**, date à laquelle nous reprendrons les négociations sur les RMMG (Rémunérations Minimales Mensuelles Garanties) pour 2025.

**Mais une question demeure : Que pourrait-il y avoir de différent en 2025, après tous les refus essuyés en 2024 et les années avant ?**

Il faut être lucides : les employeurs persistent à vouloir supprimer la clause des 85 % sans proposer de **véritables contreparties pérennes pour l'ensemble des salariés**.

### **UNE MOBILISATION COMMUNE INDISPENSABLE**

La CFE-CGC, la CGT et l'UNSA réaffirment leur attachement aux négociations de branche et à notre Convention Collective. Nous refusons fermement ce diktat des employeurs.

### **MOBILISONS-NOUS POUR DEFENDRE NOS DROITS**

Votre soutien est essentiel pour renforcer nos revendications, défendre et protéger :

- Les dispositions de notre convention collective,
- Notre statut,
- Notre pouvoir d'achat.

**Ensemble, nous pouvons faire entendre notre voix.**

**NE LACHONS RIEN !**